

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/05/2010 (Dernière actualisation de la page 01/05/2010)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2673.1000	20.8927
Timonier	2300.7400	17.9824
Motoriste	2545.4900	19.8953
Assistant-motoriste	2209.9300	17.2726
1er matelot	2146.1100	16.7738
2ème matelot A	2066.1400	16.1488
Stagiaire	1172.5800	9.1648